



# Fournisseurs de soins médicaux et de santé

**Veillez prendre note des changements suivants concernant la facturation de services médicaux et les rapports médicaux.**

**À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018**, la CSTIT lancera un nouveau logiciel pour améliorer l'efficacité de son processus de facturation auprès des fournisseurs de soins médicaux et de santé.

Il s'agit d'un processus de facturation médicale simplifié qui raccourcira les délais de paiement de factures soumises par les fournisseurs de soins médicaux et de santé.

**Nous encourageons les fournisseurs de services médicaux à nous transmettre leurs factures à notre nouvelle adresse courriel :**

**[WSCCAP@wscs.nt.ca](mailto:WSCCAP@wscs.nt.ca)**

## **NOUVEAU PROCESSUS EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2018**

Veillez envoyer toute facture pour services médicaux aux Services financiers par courriel à la nouvelle adresse **[WSCCAP@wscs.nt.ca](mailto:WSCCAP@wscs.nt.ca)**.

Veillez remplir et soumettre tout rapport médical **séparément des factures** aux Services des réclamations par courriel à **[reportsnwt@wscs.nt.ca](mailto:reportsnwt@wscs.nt.ca)** ou à **[reportsnu@wscs.nu.ca](mailto:reportsnu@wscs.nu.ca)**.

Pour soumettre les relevés de compte, faire un suivi de factures existantes ou demander des renseignements financiers, veuillez continuer à utiliser le courriel **[finance@wscs.nt.ca](mailto:finance@wscs.nt.ca)**.

Les fournisseurs peuvent continuer à envoyer leurs factures par la poste ou télécopie à notre siège social à Yellowknife, si telle est leur préférence. Notre bureau au Nunavut ne traite pas de factures.